

**Date de convocation : 18 septembre 2025**



**MAIRIE DE BOISSERON  
HERAULT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 12

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, Mme GOLENDORF Yolande, Mme MAYEN Claudine, M. FOURNIER Luc, M JOSEPH Xavier, Mme JEANJEAN Régine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

Procuration : M. REVERSAT Jean (JOSEPH Xavier), Mme MAZURE Danièle (Corinne Peyrard),

Absents excusés : M. TALTAVULL Emmanuel, M. MARTINEZ Lionel, Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. FUMANAL André, M. ROUS Alain.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Urbanisme –Acquisition de la parcelle AK56

**Rapporteur : M. Fataccioli Loïc, Maire**

M le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), c'est le maire qui procède à l'acquisition de biens immobiliers, sous le contrôle du conseil municipal. Le maire reçoit à ce titre la compétence pour signer les documents appropriés, comme la promesse de vente et l'acte de vente.

M Henry Norbert propriétaire de la parcelle AK56, situé à las Deveses, 34 160 Boisseron, a formulé son accord pour céder la parcelle à la commune.

Parcelle	Zone	Adresse	Surface
AK56	A	LAS DEVESES	2 570 m <sup>2</sup>

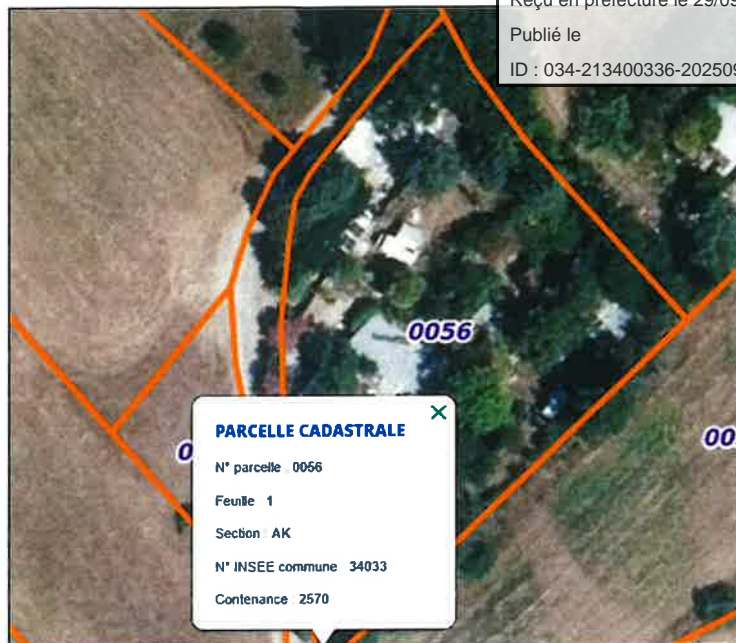
Compte tenu des spécificités afférentes au terrain, le prix de cession a été arrêté au montant de 2 000 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 034-213400336-20250922-202532-DE



**Le conseil municipal, délibère et vote à l'unanimité et :**

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle AK56 dans les conditions citées ci-dessus.
- **PRECISE** que les frais de notaires seront à la charge de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Maire, Loïc FATACCIOLI**



**Secrétaire de séance, Karine Nadal**

